

Délégation de service public - Opéra-Théâtre Municipal - Rapport sur l'exercice 2006 (septembre 2005 - août 2006)

M. l'Adjoint ROIGNOT, Rapporteur : La saison 2005-2006 de l'Opéra-Théâtre s'inscrit dans le cadre de la convention de la délégation de gestion prévue pour 4 années, du 1^{er} septembre 2003 au 31 août 2007. Cette convention, suite à une décision du Conseil Municipal du 6 avril 2006, a été prorogée d'un an par avenant et expirera au 31 août 2008.

La saison 2005-2006 célébrait le 250^{ème} anniversaire de la naissance de Wolfgang Amadeus Mozart et le 200^{ème} anniversaire de la mort de Claude Nicolas Ledoux. Elle confirme la dimension prioritairement lyrique de l'Opéra-Théâtre par le nombre de productions et co-productions programmées : deux opéras de Mozart, *Così fan tutte* et *La Flûte Enchantée*, son adaptation pour le jeune public *La Petite flûte magique* et les opéras *L'Europe Galante* d'André Campra et *Il Mondo della Luna* de Joseph Haydn pour célébrer Ledoux.

L'Opéra-Théâtre a ouvert sa diffusion d'opéra «hors les murs», en s'appuyant essentiellement sur la diffusion de *La Petite flûte magique* en région, et le nombre de ses propres productions a augmenté. Par contre, si le nombre de spectacles programmés à l'Opéra-Théâtre a diminué par rapport à la saison précédente, il est toutefois constaté une nette augmentation de la fréquentation.

La jeune troupe, intitulée maintenant «Les Vergers d'Euterpe», constituée de 7 jeunes chanteurs issus des grandes écoles de formation de France et d'Europe, a participé à toutes les créations de l'Opéra-Théâtre. *Les avant-goûts* des Vergers d'Euterpe se sont déroulés sur la saison 2005-2006 et ont contribué à l'ancrage en région.

La saison a également été constituée d'un répertoire de musique de chambre axé essentiellement sur Mozart, avec la participation d'artistes renommés (Alexandre Paley, le Quatuor Parisii, Alexandre Tharaud). La découverte des cultures du monde s'est élargie au-delà d'une simple programmation musicale et, comme chaque année, des propositions de danse et de théâtre sont venues enrichir le programme.

Autour des spectacles produits ou accueillis à l'Opéra-Théâtre de Besançon, des actions ont été menées en partenariat avec l'Education Nationale, les structures socio-culturelles et médico-sociales et le réseau associatif local et régional.

Conformément aux termes de la convention de délégation de gestion, Didier Brunel a exercé une double responsabilité :

- la gestion de la salle de l'Opéra-Théâtre,
- la mise en œuvre d'une activité lyrique et musicale en particulier.

A - Analyse de l'activité du service délégué

1 - Gestion de la salle

Pour sa part, l'Opéra-Théâtre a programmé dans le cadre de son activité 38 représentations de 25 spectacles (46 en 2004-2005) **devant 24 707** spectateurs dont un opéra, hors de l'Opéra-Théâtre, à la Cathédrale Saint-Jean (21 671 spectateurs en 2005, 23 817 spectateurs en 2004, 24 493 en 2003).

Une nette hausse de la fréquentation de la salle est constatée lors de la saison 2005-2006.

Il convient d'indiquer également l'augmentation des représentations des productions de l'Opéra Théâtre «hors les murs» avec des diffusions en région de *La Petite Flûte Magique* d'après Mozart.

Par ailleurs, en 2005-2006, 32 jours d'utilisation (61 en 2005) de la salle par des structures autres que l'Opéra-Théâtre, ont donné lieu à 22 représentations (39 en 2005).

Il est ainsi constaté que l'essentiel du temps d'occupation de la salle concerne les répétitions des productions lyriques.

2 - Mise en œuvre d'une saison lyrique et musicale

Le délégataire est tenu de développer une saison lyrique qui comporte au minimum 7 ouvrages lyriques, soit 3 opéras par saison et 4 ouvrages lyriques qui font l'objet de créations ou de coproductions. Il doit s'attacher à faire connaître le répertoire allant de la période baroque à la période contemporaine.

Cette saison a offert 8 propositions de spectacles lyriques (7 en 2004-2005).

Le délégataire est aussi invité à rechercher une coopération avec la Ville de Dijon. Pour cette saison 2005-2006, aucune articulation n'a pu se concrétiser avec cette dernière.

Globalement, la programmation de la saison 2005-2006 a respecté les engagements du contrat.

a - L'opéra - le spectacle lyrique

8 spectacles pour 13 305 spectateurs à l'Opéra-Théâtre (+ 215 hors les murs) :

* 6 spectacles lyriques produits et co-produits par l'Opéra-Théâtre de Besançon (dont 5 productions) (3 en 2004-2005)

«Il y a 250 ans naissait Wolfgang Amadeus Mozart». Cette saison lyrique rend hommage aux opéras de Mozart.

- *COSI FAN TUTTE* de Wolfgang Amadeus Mozart sur instruments anciens par Arthur Schoonderwoerd, Didier Brunel et Guillaume Dujardin, avec les Vergers d'Euterpe et l'Orchestre de la première Académie Mozart de Besançon, 3 représentations, production de l'Opéra-Théâtre,

- *LA FLUTE ENCHANTÉE* de Mozart par Dominique Trottein et Didier Brunel avec les Vergers d'Euterpe et l'Orchestre de Besançon Franche-Comté, 5 représentations, production de l'Opéra-Théâtre de Besançon,

- *LA PETITE FLUTE MAGIQUE*, d'après la Flûte Enchantée, de Mozart, par Dominique Trottein et Guillaume Dujardin, 4 représentations, production de l'Opéra-Théâtre de Besançon,

- *II SIGNOR BRUSCHINO / L'OCCASIONE FA IL LADRO* de Gioacchino Rossini par Dominique Trottein, Jean-Marc Forêt assisté de Grégory Voillemet, avec les Vergers d'Euterpe et l'Orchestre de Besançon Franche-Comté : 2 représentations, production de l'Opéra-Théâtre de Besançon,

- *IL MONDO DELLA LUNA* de Joseph Haydn par Laurent Gendre et Francesco Esposito, avec l'Orchestre de Besançon Franche-Comté et les Chœurs de l'Opéra de Fribourg, 1 représentation, co-production de l'Opéra de Fribourg, de l'Opéra de Nice, du Grand Théâtre de Reims et de l'Opéra-Théâtre de Besançon.

A noter la programmation hors les murs de CURLEW RIVER de Benjamin Britten, par Dominique Trottein et Guillaume Dujardin avec les Vergers d'Euterpe, à la Cathédrale Saint-Jean, 1 représentation, production de l'Opéra-Théâtre de Besançon (215 spectateurs).

* 2 ouvrages lyriques accueillis :

- *L'EUROPE GALANTE*, opéra-ballet de André Campra par William Christie - chorégraphie : Geneviève Massé, chanteurs, danseurs et Orchestre de l'Académie Baroque Européenne d'Ambronay - 1 représentation - accueil

- *JINZI*, opéra traditionnel chinois d'après La Plaine Sauvage de Cao Yu par Shen Tiemen, 1 représentation - accueil

b - Diffusion musicale : les concerts classiques

4 312 spectateurs (+ 246 spectateurs «hors les murs»)

Le cahier des charges du délégataire prévoit la programmation d'au moins 8 concerts classiques, en complémentarité avec la programmation de l'Orchestre de Besançon de Franche-Comté et le Festival International de Musique de Besançon Franche-Comté.

Ont été programmés :

* 2 concerts symphoniques :

- *Orchestre des Champs Elysées* (Brahms par Philippe Herreweghe et Thomas Zehetmair, violon)

- *Orchestre Philharmonique* de Novosibirsk (Rachmaninov et Tchaïkovski par Arnold Katz et Mikhaïl Rudy, piano)

devant 1 639 spectateurs.

* 4 concerts de musique de chambre et récitals :

- *Evgeni Koroliou* (Bach, Variations Goldberg)

- *Dmitri Makhtin* (Bach, Sonates et Partitas pour violon seul)

- *Alexandre Paley* (Mozart, Sonates pour piano)

- *Quatuor Parisii et Alexandre Tharaud* (Mozart, concert pour piano)

devant 2 519 spectateurs.

* 2 concerts *Les Avant-Goûts des Vergers* d'Euterpe, s'appuyant sur des extraits de la saison lyrique (*Così fan tutte* et *La Flûte Enchantée* de Mozart) le dimanche à 11 h devant 154 spectateurs.

A signaler 1 chœur «hors les murs» : Ensemble Vocal Putni à la Cathédrale Saint-Jean devant 246 spectateurs.

c - Concerts et spectacles du monde

3 083 spectateurs

* 5 spectacles et concerts du monde :

- *El Cabrero* (Flamenco Puro)

- *Virtuoses d'Afrique* (Doudou N'Diaye Rose et Djelimady Tounkara)
- *Cirque de Chine* (troupe acrobatique de Dalian) de Qi Chunsheng
- *Théâtre traditionnel du Sechuan* de Shen Tieimei
- *Les Musiciens du Nil* de Haute-Egypte.

A noter que lors de cette saison 2005-2006, il n'y a pas eu de concert de chanson française.

3 - Danse et Théâtre

3 792 spectateurs

* 3 spectacles de danse devant 2 364 spectateurs :

- *Tango Passion* de Mel Howard
- *Les Quatre Saisons* de Angelin Preljocaj
- *Double Vision* de Carolyn Carlson

* 2 pièces de théâtre devant 1 428 spectateurs :

- *Le Roi se meurt* d'Eugène Ionesco avec Michel Bouquet
- *Sortie de scène* de Nicolas Bedos avec Guy Bedos.

La diffusion de la pièce *Amadeus* de Peter Shaffer a été annulée pour des raisons techniques.

4 - Autres programmations hors les murs

L'Opéra-Théâtre a développé cette saison sa politique de diffusion «hors les murs» en région :

- la décentralisation de la diffusion lyrique du spectacle *La Petite Flûte Magique* d'après Mozart : 873 spectateurs (Théâtre Edwige Feuillère, Arche de Béthoncourt, Théâtre de Morteau, tournée en milieu rural avec l'ADDIM de Haute-Saône, Théâtre de Lons-le-Saunier)
- *Les avants-goûts* des Vergers d'Euterpe hors les murs : 615 spectateurs (FJT les Oiseaux, Musée des Beaux-Arts, Foyer le Marulaz, Lycée Saint-Jean, Maison de Quartier de Planoise, Centre de Linguistique Appliquée, Collège Pouilley-les-Vignes).

5 - Actions de démocratisation culturelle et ouverture aux jeunes publics en Franche-Comté

L'Opéra-Théâtre s'appuie sur des partenariats de terrain avec l'Education Nationale, le Conservatoire National de Région de Besançon, le Musée des Beaux-Arts, le Centre de Linguistique Appliquée, les partenaires socio-culturels, médico-sociaux et associatifs, à travers les activités décentralisées des Vergers d'Euterpe.

Par ailleurs, les visites de l'Opéra-Théâtre, répétitions publiques, interventions en milieu scolaire ont concerné 1 930 personnes.

L'Opéra-Théâtre poursuit son action d'éducation et de sensibilisation auprès du public scolaire bisontin et issu du Grand Besançon.

27 écoles bisontines (1 088 élèves et 126 adultes)

4 écoles de l'agglomération (187 élèves et 19 adultes)

6 collèges dont 3 bisontins (167 élèves)

ont assisté à des représentations de *La Petite Flûte Magique*. Cette même pièce a permis de toucher un public scolaire en région par le biais d'une tournée.

Plus de 2 500 élèves et accompagnateurs ont ainsi été concernés par cette activité de formation autour de l'œuvre de Mozart (dont 1 587 à l'Opéra-Théâtre).

A noter que les Portes ouvertes de l'Opéra-Théâtre ont accueilli 427 visiteurs.

En partenariat avec France Télécom, des répétitions générales de spectacles ont été proposées à des groupes d'enfants autistes et au personnel de France Télécom.

Conclusion

Cette saison est globalement positive en terme de fréquentation. Cette évolution est intimement liée au choix de programmation. Les 5 opéras produits par l'Opéra-Théâtre de Besançon avec les Vergers d'Euterpe et l'Orchestre de Besançon ont attiré un nombreux public (11 620 spectateurs). La programmation en musiques et spectacles du monde, en danse et en théâtre a attiré de nombreux spectateurs. Les orchestres et les concerts de musique de chambre ont rencontré également un large public.

Toutefois l'effort engagé dans la production de spectacles de l'Opéra-Théâtre interroge sur la disponibilité de la salle pour les autres structures.

B - Analyse des comptes de l'activité déléguée

Le délégataire exerce l'activité à ses risques et périls sur la part de recettes non assurée par la Ville.

1. Bilan

1.1. Actif

Les immobilisations incorporelles sont constituées du coût de production des spectacles. Valeur brute = 1 675 K€, valeur nette = 424 K€.

L'autre poste significatif de l'actif est le poste «autres créances» = 345 K€ dont des subventions à recevoir à hauteur de 244 K€.

1.2. Passif

Les fonds propres sont négatifs = (- 14) K€ du fait de l'accumulation des pertes des exercices antérieurs.

Les dettes financières sont très significatives = 442 K€, sous forme d'emprunts ou de concours bancaires courants.

* La structure n'a plus d'autonomie financière.

Les dettes d'exploitation sont elles aussi significatives et en augmentation par rapport à 2005.

2. Résultat

En €	31/08/2006	31/08/2005	Variation	Variation en %
Exploitation	296 323	191 827	104 496	+ 54,47 %
Financier	- 17 148	- 7 460	- 9 688	- 130,00 %
Exceptionnel	- 309 387	- 188 084	- 121 303	- 64,50 %
Total après impôt	- 31 787	- 5 292	- 26 495	- 500,00 %

Résultat d'exploitation

* produits d'exploitation. Montant 2006 = 2 140 K€ soit + 289 K€ par rapport à 2005.

Cette hausse s'explique essentiellement par celle de la production immobilisée qui atteint 563 K€ au résultat 2006 soit + 195 K€ par rapport à 2005. Elle correspond à la création de 4 spectacles en 2006 (contre 3 en 2005).

* La production immobilisée représente 26,3 % du total des produits d'exploitation.

Le chiffre d'affaires est identique entre 2005 et 2006 et s'élève à 544 K€, pour un nombre de levers de rideaux inférieur de 8 % (80 en 2005 et 74 en 2006).

Le chiffre d'affaires propre aux recettes des spectacles passe de 349 K€ en 2005 à 452 K€ en 2006 soit une augmentation de + 29,6 %. Les recettes de spectacles représentent donc 84 % du chiffre d'affaires.

* Le chiffre d'affaires représente 25,4 % du total des produits d'exploitation.

Le montant des subventions reçues augmente de 1,23 % entre 2005 et 2006 pour atteindre 936 K€.

* Les subventions représentent 44 % du total des produits d'exploitation.

- charges d'exploitation. Montant 2006 = 1 843 K€ soit + 184 K€ par rapport à 2005.

L'ensemble des postes de charges d'exploitation est en augmentation par rapport à l'an dernier, avec une tendance plus marquée :

- la masse salariale : + 64 K€, soit + 9 % pour atteindre 678 K€ au résultat 2006.

- les achats externes : + 44 K€ pour un montant total de 904 K€ en 2006. Les achats de spectacles qui représentent 48 % du poste charges externes (soit 433 K€) sont en diminution par rapport à l'an dernier. Les postes honoraires, déplacement, location immobilière sont en augmentation, en liaison avec les opérations «hors les murs» dont le but est de diffuser la programmation lyrique en région.

Résultat exceptionnel

Fortement déficitaire, il constate l'amortissement des productions immobilisées, c'est-à-dire des coûts des spectacles réalisés.

3. Ratios financiers

L'évolution des postes d'actif et de passif aboutit à la dégradation du fonds de roulement net négatif qui passe de - 315 K€ en 2005 à - 458 K€ en 2006.

La trésorerie globale est négative et passe de - 121 K€ en 2005 à - 392 K€ en 2006.

* La situation financière de la structure devient très précaire.

Les fonds propres sont négatifs, et la structure est désormais entièrement dépendante des financeurs (établissement de crédit ou autre).

4. Liens financiers avec la Ville

Pour la saison 2005-2006, la Ville de Besançon a versé au délégataire une subvention de 689 K€, soit la subvention contractuelle complétée de l'actualisation indiciaire.

Cette subvention représente 46 % du total des recettes financières (chiffre d'affaires + subventions), soit un pourcentage identique à celui de 2005.

La part de la Ville sur le total des subventions reçues est de 73 %, ce pourcentage est égal à celui de 2005.

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de ce rapport.

Mme Nicole WEINMAN : Je me suis fait quand même quelques réflexions sur ce rapport qui encore une fois se fera à l'aune de l'innocence, parce que je ne fais pas partie de la commission, donc sans doute je manque d'éléments mais je suis un petit peu effarée, je pense comme beaucoup de collègues, par l'évolution de la trésorerie, du bilan de l'Opéra-Théâtre. Visiblement il faut réfléchir et faire évoluer le mode de gestion que nous avons choisi parce qu'on en voit ici toutes les limites. L'Opéra-Théâtre, bien sûr, est une structure indispensable à une capitale régionale. On sait bien aussi la responsabilité qu'une ville capitale doit avoir en matière d'orientation et de culturisation de sa région ou de son département, donc je ne conteste pas l'utilité ou la nécessité en tout cas de maintenir la structure et de l'encourager au contraire à participer au rayonnement du Théâtre ou du lyrisme dans la région. Néanmoins on mesure à travers ce rapport toute la nécessité qu'une ville ou une collectivité a à contrôler l'engagement des dépenses qu'elle fait pour ce type d'activité. On sait bien sûr que les activités culturelles sont assez difficiles à gérer, en tout cas encore plus par le mode de délégation de gestion qu'on avait choisi. Donc faire évoluer bien sûr cette gestion de notre Opéra-Théâtre, déléguer dans les villes aussi mineures du département ou de la région des spectacles de production locale sous d'autres conditions financières, peut-être, et sans doute parce que c'est envisagé dans le rapport, mais pas du tout détaillé, encourager fortement la mutualisation de spectacles inter-régionaux entre Dijon ou d'autres régions, c'est forcément des ouvertures qu'il nous faudra travailler sans doute bien plus.

M. LE MAIRE : Tout à fait.

Mme Nicole WEINMAN : Le bilan est inquiétant. C'est je veux dire le paradoxe entre une augmentation quand même importante de la fréquentation et une dérive très grave, je trouve, financière. La difficulté c'est bien sûr, en matière culturelle comme en matière sportive, même si le rapprochement déplaît souvent aux puristes, c'est de traduire effectivement la volonté qu'on peut avoir pour une capitale régionale de favoriser son rayonnement et sa prépondérance en matière de culture et de sport à travers des structures comme ça, sans toujours encourager non plus les dérives budgétaires puisqu'on est tous comptable de l'argent public.

M. LE MAIRE : C'est une bonne question qui va me permettre de préciser un certain nombre de choses. Nous nous sommes rendus compte, effectivement, lorsque notre service de contrôle de gestion a analysé les comptes de la saison 2005-2006, qu'il y avait une dérive et nous avons donc demandé au directeur du Théâtre de corriger cela. Il s'y est engagé et nous aurons, à la fin du mois de novembre de cette année, les premiers résultats de ces corrections. Et tout état de cause, je lui ai demandé par la voix de Michel ROIGNOT d'arriver à la fin de l'exercice 2007-2008 à une gestion équilibrée. Je ne sais pas s'il y arrivera, en tout cas c'est ce qu'on lui a demandé et il s'y est engagé. Il faut savoir, par contre, que cette entreprise de DSP c'est une opération privée et qu'en aucun cas c'est la Ville de Besançon qui va remettre au pot, s'il manque de l'argent. J'ai encore vérifié cet après-midi auprès de mon Directeur Général et s'il y a des difficultés, c'est sa société qui sera en difficulté, qui sera amenée certainement à déposer le bilan et il devra, lui, trouver une solution mais en aucun cas je ne reviendrai près de la Ville pour demander cet argent qui manque. Mais effectivement la situation est inquiétante. Depuis 2005-2006, nous l'avions remarqué, nous avons demandé de corriger. Nous aurons les chiffres à la fin de ce mois de novembre, je ne sais pas si l'engagement a été tenu, premièrement, et deuxièmement il y a un engagement d'arriver à une situation en équilibre en juin 2008, à la fin de la DSP. J'espère que cet engagement sera tenu. Si tel n'était pas le cas, c'est le directeur du Théâtre qui devrait répondre vis-à-vis de ses créanciers. Mais c'est vrai qu'il faut être vigilant. C'est d'ailleurs bien pour cela que nous avons proposé de mettre en place autre chose, c'est-à-dire une régie autonome personnalisée du Théâtre pour gérer les choses différemment. Voilà sur les grandes lignes et je passe la parole à Michel qui va répondre et ensuite à Catherine COMTE-DELEUZE.

M. Michel ROIGNOT : Je n'ai pas grand-chose à ajouter. Effectivement le souci que nous avons de passer à partir de septembre 2008 dans un système de gestion qui s'appelle une régie autonome personnalisée ce n'est pas pour re-municipaliser mais pour être plus présent dans la gestion. Autrement dit, nous avons estimé que c'était la formule la mieux adaptée, la plus souple pour permettre à la fois au directeur du Théâtre dont c'est le métier de faire la gestion, la programmation et d'équilibrer son budget, mais en même temps, et c'est un problème par rapport à la situation de DSP, de permettre à la Ville, à travers le conseil d'administration puisque dans une régie personnalisée il y a un conseil d'administration, d'être présente beaucoup plus souvent, d'avoir une fois par trimestre un rendez-vous avec le nouveau directeur pour suivre l'évolution de la situation. Là nous étions dans un système où nous n'avions qu'un rendez-vous annuel pour avoir un rendu compte j'allais dire, à la fois sur le plan artistique et sur le plan financier de ce qui s'était passé. Ce rendu compte intervenait un peu tard parce qu'il ne vous a pas échappé que nous avons le rendu des comptes en juin 2007 pour la saison qui s'est achevée en juin 2006. Donc c'était un peu compliqué pour rattraper les choses dans un contexte comme celui-là. C'est pour cela que nous avons souhaité, et le Conseil Municipal sera appelé à en délibérer je pense en décembre, passer d'un système de délégation de service public à un système de régie autonome personnalisée qui nous permettra, pour ce qui est de la gestion, d'être beaucoup plus présent, plus proche je dirais et mieux informé dans des intervalles plus ramassés que dans la situation antérieure. Cela nous permettra également d'être plus souple dans l'appréciation de la programmation parce que là encore le directeur, dans le cadre d'une DSP était tenu par un contrat. Il avait des obligations, tant d'opéras, tant de concerts et ainsi de suite et on ne pouvait pas déroger à cela puisque nous étions en situation contractuelle avec lui et que c'était sur cette base qu'il avait été recruté. Donc nous pourrons dans le cadre d'une régie autonome personnalisée nous adapter annuellement et envisager la programmation artistique chaque année et non pas une fois tous les trois ans.

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : J'ai une partie de la réponse à la question que j'allais poser parce que j'ai malheureusement essayé à plusieurs reprises de me rendre aux réunions de la commission, ce qui m'aurait permis de répondre à Nicole mais en l'occurrence elles ont été tant au printemps qu'à l'automne reportées et ce n'est pas toujours facile. En l'occurrence c'était un sujet qui m'intéressait et j'avais fait la remarque au printemps que le nouveau système sur le plan juridique me paraît effectivement une très bonne idée. Néanmoins le choix de la nouvelle direction est évidemment lié

au cahier des charges et ce cahier des charges, on n'a pas eu l'occasion d'en discuter parce qu'effectivement, comme vous le disiez, dans la DSP le contrat est figé. Là les négociations vont se faire au coup par coup mais on n'a pas idée de ce que la nouvelle direction envisage et c'est dommage parce qu'on voit bien que la précédente n'avait pas très bien réussi, on aurait pu peut-être faire des projets plus positifs.

M. LE MAIRE : Je vous dirai quand même un mot sur la façon dont a été recruté le nouveau directeur qui pour l'instant est chef de projet. Pour répondre un peu à la question de Catherine COMTE-DELEUZE, nous avons mis en place un dispositif assez complet pour recruter le nouveau directeur puisque le 14 mars on a lancé une annonce dans Télérama puisque c'est là où ça fonctionne le mieux au niveau national, pour recruter un chef de projet pour la direction du Théâtre de Besançon. Parmi les 45 candidatures reçues, 8 candidats ont été sélectionnés sur dossier. Ensuite un jury s'est réuni le 14 mai avec la conseillère musique de la DRAC, donc la présence de l'Etat. 4 candidats ont été choisis, dont le directeur actuel d'ailleurs. On leur a demandé de rédiger une note indiquant les grandes orientations de leur projet artistique et culturel. Le 11 juin, les 4 candidats retenus ont été reçus par le Maire, l'Adjoint, le Directeur de la DRAC, le directeur des Affaires Culturelles... Après audition des 4, 2 étaient vraiment largement au-dessus du panier. Nous avons décidé de donner sa chance à Loïc BOISSIER, qui a 38 ans, un parcours un peu atypique puisqu'il a fait Sciences Po Paris, il est diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques à Paris, c'est bizarre car quand on a fait Sciences Po, on se retrouve plutôt dans les ministères ou à l'Assemblée Nationale où il y en a quelques-uns mais lui a pris un autre chemin. Donc c'est un garçon qui me semble-t-il a beaucoup de capacités, un très très gros potentiel. Il a été administrateur des musiciens du Louvre, membre fondateur de la Compagnie Les Brigands et il nous a présenté un projet de cette compagnie. Il est lui-même d'ailleurs je crois baryton. C'est donc un projet de théâtre musical ouvert à tous les genres musicaux, entre autres au lyrique. Il veut travailler beaucoup avec les partenaires locaux, que ça soit bien sûr l'Orchestre de Besançon - Franche-Comté, le Festival de Musique, le Théâtre de l'Espace ou le Nouveau Théâtre. Le projet sera prêt à Noël et ce serait bien qu'à ce moment-là il y ait déjà une commission un peu spéciale avec lui.

M. Michel ROIGNOT : Début janvier.

M. LE MAIRE : Début janvier, pour tirer les rois, une belle tradition républicaine. Vous inviterez à la commission celles et ceux que cela intéresse, vous pouvez aller au-delà des membres de la commission.

M. Michel ROIGNOT : Je ne veux rien ajouter par rapport à Loïc BOISSIER. Par rapport au futur et à l'avenir, je crois que le Maire a tout indiqué mais je ne peux pas forcément laisser passer ou être en accord sur l'intervention qui dit que Didier BRUNEL n'a pas très bien réussi. Certes il a un problème financier mais sur le plan artistique et en relation avec le contrat qui était le sien, je ne suis pas dans l'état d'esprit de dire qu'il n'a pas réussi...

M. LE MAIRE : Il a plutôt bien réussi.

M. Michel ROIGNOT : ... et je ne peux pas laisser dire ça et on le voit très bien dans le rapport. On peut ne pas aimer ce qu'il fait, on peut constater qu'il y a des spectacles qu'on n'aime pas mais par rapport au contrat qui était le sien, au contrat de délégation de service public qui lui imposait de faire tant d'opéras, tant de concerts, tant de productions de ceci et cela, il a tenu très fidèlement ce contrat. Et de ce point de vue-là, je souhaite bien marquer ce point et mettre ça en relation avec le fait que sous son mandat, pratiquement depuis 13 ans, le nombre de spectateurs reçus au Théâtre n'a fait qu'augmenter, on était pratiquement à 25 000 à la fin de la saison 2005-2006 et ça a toujours été en progression depuis les années 1994-1995, moment où il est arrivé. Donc je souhaite qu'on soit très attentif et qu'on ne se laisse pas aller parce qu'on va changer de directeur. Ce n'est pas une critique contre l'ancien. Nous avons,

après réflexion, en jury, collectivement estimé qu'il fallait tourner une page et tourner une page n'est pas remettre en cause l'action et l'activité du précédent directeur.

M. LE MAIRE : Je crois que la précision de Michel ROIGNOT s'imposait.

M. Pascal BONNET : Je partage assez l'avis de Michel ROIGNOT et c'est vrai qu'il y a eu une certaine dimension à l'Opéra-Théâtre pendant quelques années. Au-delà des hommes, la question que je voulais poser, c'est : il y a eu cette ambition forte chez lui d'une certaine créativité et la part de production personnelle. Est-ce que ça a été une difficulté sur le plan budgétaire à terme et est-ce que dans l'avenir, dans le cadre de la régie, on aura avant tout quelqu'un qui dirigera une saison ou est-ce qu'il aura aussi une part de production propre, parce que ça crée quand même une situation complexe je pense, pour l'intéressé aussi ?

M. Michel ROIGNOT : Deux questions, deux réponses courtes. La première, il est certain que le fait que Didier BRUNEL ait, dans les dernières années, produit par lui-même de nombreuses productions nouvelles n'est pas pour rien dans le bilan financier. Quand je dis ça il faut le nuancer mais globalement on peut avoir cette réflexion-là. Deuxième réponse à la deuxième question : c'est une chose très précise que nous avons demandée à Loïc BOISSIER, qui est une rupture justement par rapport aux dernières années de Didier BRUNEL, c'est qu'il ne se lance pas dans la mise en scène. Il n'est pas metteur en scène, il le dit lui-même et il ne produira pas par lui-même de spectacles parce que ce n'est pas son métier.

M. LE MAIRE : Ça vous satisfait Monsieur BONNET ? Bien».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, prend acte de ce rapport qui a été présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux le 25 octobre 2007.

Récépissé préfectoral du 13 novembre 2007.